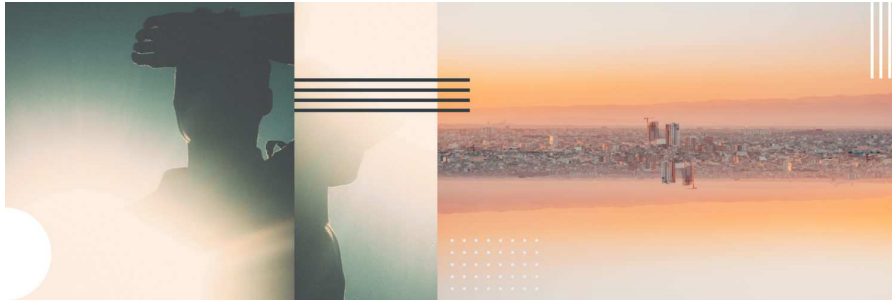


Sans-papiers mais pas sans droits. Le difficile combat des ex-Bara de Montreuil en temps de covid-19”, tribune de Claire Lévy-Vroelant pour *De facto*, 28 mai 2020



Claire Lévy-Vroelant, sociologue

Dans le contexte de la pandémie, les personnes en situation irrégulière sont mises en péril par des conditions d’habitat dégradées. Les anciens habitants sans-papiers du foyer de la rue Bara se mobilisent pour leurs droits malgré des perspectives limitées.

La crise sanitaire et sociale provoquée par la Covid-19 est-elle vraiment inédite ? Cette crise brutale génère-t-elle une situation exceptionnelle, ou bien, au contraire, révèle-t-elle, comme à travers un verre grossissant, le régime de violence, voire de barbarie dans lequel vivent les hommes, fait « d’une seule et unique catastrophe, qui sans cesse amoncelle ruines sur ruines et les précipite aux pieds [de [l’Ange de l’histoire](#)] », et où les dominés sont toujours les vaincus ? La question mérite d’être posée et c’est en examinant la situation des sans-papiers que nous tenterons d’y répondre.

Certes, la gestion de l’épidémie de Covid-19, qu’on la critique ou qu’on la loue, creuse des inégalités vertigineuses. Les trous béants du filet de sécurité et l’arrêt des activités lucratives non salariées ou faiblement rémunérées font basculer dans la misère une partie de la population. Le préfet de Seine-Saint-Denis aurait évoqué [l’éventualité d’émeutes de la faim](#): « Nous comptons entre 15 000 et 20 000 personnes qui, entre les bidonvilles, les hébergements d’urgence et les foyers de travailleurs migrants, vont avoir du mal à se nourrir », écrit-il. Dans son allocution du 28 avril, le Premier ministre a acté l’inégalité entre les territoires : les rouges – ironie du label — pauvres et densément peuplés, seront les derniers à sortir du confinement, alors qu’y habitent en plus grande proportion qu’ailleurs ceux qui, à leurs risques et périls, soignent, nettoient, gardent, cuisinent, livrent et sécurisent au quotidien. Dont les sans-papiers. Appauvris parmi les appauvris, soudainement privés de leurs ressources habituelles et arrêtés net dans leur parcours du combattant vers une régularisation.

Or, faut-il le rappeler, la situation d’irrégularité administrative n’est pas une donnée de nature mais un construit social et politique. Comment se fabrique la condition d’irrégulier ? Être sans-papier, avec son cortège de sujétions, apparaît sous une lumière crue à la faveur de leur détresse économique et de leur impossible confinement.

Comment peut-on être sans papier ? Les passés dans le présent

La situation actuelle tient bien entendu du temps long de la structure, mais aussi de l'immédiat et de la conjoncture. Du côté du structurel, on observe que les dispositions fixant les conditions de séjour des étrangers sont au service de politiques migratoires malthusiennes et répressives depuis au moins trente ans. En remontant plus encore dans le temps, c'est toujours leur subordination à la raison d'État et au marché du travail qui est la règle. L'immigration dite « sauvage » n'apparaît comme un problème qu'avec le ralentissement de la croissance et le resserrement du marché de l'emploi. Dès 1972, les circulaires Marcellin-Fontenay restreignant fortement les conditions d'entrée et de séjour. Les luttes des « sans-papiers » se multiplient dans les foyers, sous la forme de [grèves de la faim](#). À partir de 1974, l'immigration de travail est arrêtée et le régime de libre circulation dont bénéficiaient la plupart des ressortissants des anciennes colonies est supprimé. La réforme du dispositif d'admission exceptionnelle au séjour (2007) est suivie de la circulaire Valls du 28 novembre 2012 qui parachève l'harmonisation des pratiques préfectorales, dans un sens répressif on l'aura compris : pouvoir discrétionnaire et traitement au cas par cas deviennent la règle.

Du côté du conjoncturel, le sort des sans-papiers est aggravé, depuis le confinement, d'abord par l'arrêt des activités économiques qui les prive de toute ressource, ensuite par la fermeture des préfectures, enfin par les risques majorés qu'ils courent du fait de leurs conditions d'habitat. Exclues des trois commandements annoncés par Édouard Philippe le 28 avril, à savoir protéger, tester et isoler, les sans-papiers pourraient légitimement contester cette exclusion et réclamer la régularisation de leur situation administrative. Le Portugal l'a fait même si la mesure est temporaire. Et n'en déplaise à Christophe Castaner, qui affirmait le 14 avril sur le 7/9 de France inter, « *Nous avons fait comme le Portugal, mais avant [lui]* », la France manque à ses devoirs et à ses promesses. Certes les titres de séjour ont été [prolongés de six mois](#), mais cette mesure n'a rien à voir avec la délivrance d'un titre pérenne. Et si l'accès aux soins pour tous est en théorie assuré par le dispositif AME, qui vient d'être révisé à la baisse, malgré les [alertes des chercheurs](#) et [la réaction des associations](#), dans la pratique cette aide reste difficile à obtenir. Or, et c'est là le point nouveau, parce qu'ils habitent la rue, des foyers informels ou d'autres « logements de fortune », les sans-papiers sont *ipso facto* privés de toute protection.

Les ex-Bara : arrêt sur image

Comme le montre un [collectif d'associations](#) « les 34 000 résidents de quelque 200 Foyers de travailleurs migrants (FTM) sont particulièrement exposés au risque de contamination ». Dans certains de ces foyers, [la situation sanitaire et sociale est effroyable](#). Des témoignages font état de [personnes isolées et affamées](#) découvertes dans leurs chambres.

À Montreuil, au foyer informel du 138 rue de Stalingrad, la crise sanitaire a placé quelque 270 hommes dans une situation inédite à laquelle j'ai récemment consacré [un article dans Métropolitiques](#) ». Qualifié de « bombe sanitaire » par certains médias ([ici](#) et [là](#), par exemple), [expression reprise par les soutiens](#), le sort de ces migrants sans-papiers résulte d'un tri opéré suite à une double expulsion : de leur foyer historique de la rue Bara d'abord le 29 novembre 2018, suite à [un arrêté « d'extrême urgence pour risque grave de sécurité »](#) pris par le maire Patrice Bessac le 21 septembre 2018, des [locaux vides de l'AFPA appartenant à l'État](#) réquisitionnés par le maire lui-même ensuite, le 29 octobre 2019. Cette expulsion entraîne un tri parmi les habitants de la rue Bara : ceux qui disposent d'un titre de séjour et ceux qui n'en disposent pas. Tandis que les premiers, titulaires d'un contrat avec Coallia, qui gérait le foyer

Bara, sont relogés dans un foyer provisoire, les seconds, qu'on appellera dès lors les « ex-Bara », sont accompagnés, après trois jours à la rue, dans un hangar de 700 m², une ancienne entreprise de nettoyage dont le propriétaire actuel est l'Établissement public foncier d'Île-de-France. Où le confinement les saisit.



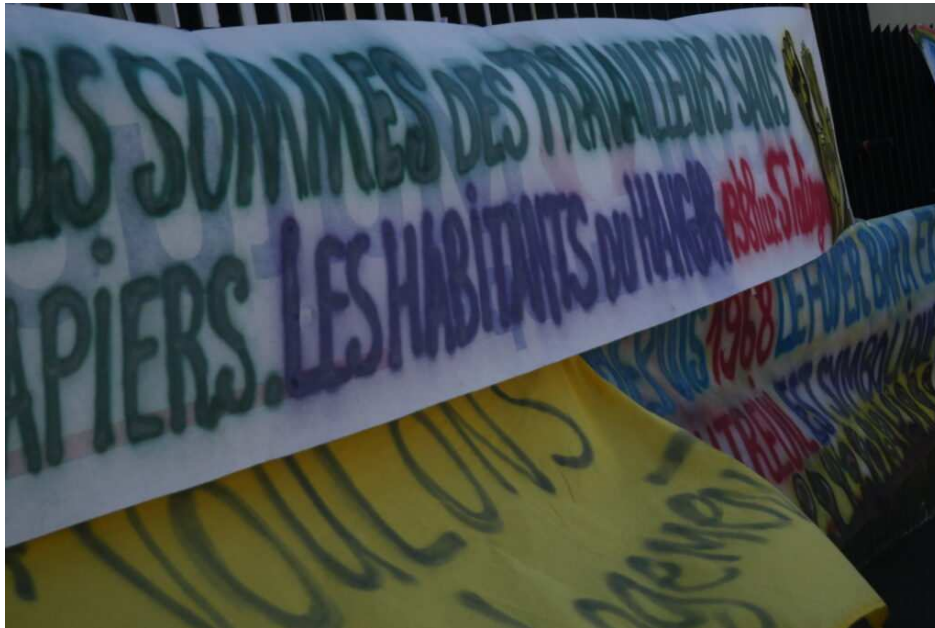
Crédit : Frédéric Péchin/ BARA'Land

Dans ce local improbable, les hommes dorment à quelques centimètres les uns des autres dans des lits superposés. Aucune « distanciation sociale » n'est possible. Nulle proposition de desserrement ou de relogement n'a été faite aux ex-Bara, en contradiction avec la note interministérielle du 27 avril qui demande aux préfets « de desserrer des centres d'hébergement et des foyers de travailleurs migrants [...] »¹. Début avril, une quarantaine de personnes affaiblies auraient été placées dans un hôtel à Bondy suite à la visite d'un médecin municipal.

Pourtant, la mise à l'abri ne fait pas l'unanimité. Le sentiment d'abandon qui prédomine encourage l'option consistant à rester sur place, ne pas bouger, ne pas se séparer. Voire refuser d'être testé. L'épisode de l'AFPA en a échaudé plus d'un. « Si on dit aux gens prends ta valise et va à l'AFPA, ils ne vont pas accepter ça », avance un délégué, rappelant que l'expulsion brutale, au petit matin, avait entraîné trois nuits à la rue et la perte définitive de leurs affaires pour de nombreux hébergés². Ce positionnement résulte de l'hétérogénéité du groupe qui le vulnérabilise et maximise les causes de désaccords et les risques de récupération. Il révèle aussi la dégradation de la situation et l'absence de perspectives.

Le lien s'est distendu avec l'avocate spécialiste du droit des étrangers, Célia Nourredine que j'ai rencontrée et qui tente malgré tout d'assurer le suivi individuel des dossiers. Déjà lourdement entravé par la dématérialisation des rendez-vous en préfecture, son travail est mis à mal par l'expulsion d'abord, le confinement ensuite. Les relations tendues entre le maire et le préfet ne facilitent pas la compréhension des enjeux et nourrissent les soupçons. Sur les banderoles qui tapissent la façade du squat, on peut lire : « Nous sommes les Travailleurs sans

papiers. Depuis 1968 le foyer Bara existe. Montreuil est symbolique pour nous. On ne bouge pas de Montreuil ».



Crédit : Frédérick Péchin/ BARA'Land

Perspectives malgré tout

Les délégués du 138 dénoncent l'option sanitaire comme étrangère à leur cause. Être reconnus comme sujets de droit et non comme hôtes potentiels du virus, ou de corps malades, telle est la revendication qu'ils portent. Pourtant, dans un contexte où les « admissions exceptionnelles au séjour » ne sont accordées qu'au cas par cas, où de rares luttes collectives connaissent une issue victorieuse, comme celle des « [neuf coiffeuses de Magenta](#) », ou [des vingt-cinq Maliens du chantier de la rue de Breteuil](#), c'est bien à partir de leur droit à être protégés que les sans-papiers pourraient obtenir gain de cause.

La situation actuelle est hautement paradoxale : côté obscur, la crise sanitaire a non seulement appauvri, fragilisé et isolé les sans-papiers, privés de leurs ressources habituelles, mais elle a aussi entraîné [l'arrêt des rendez-vous en préfecture et la fermeture des guichets](#) permettant l'enregistrement des demandes d'asile. Côté lumière, et même si les décennies précédentes ont rompu avec les régularisations collectives, pas moins de douze textes, signés très largement, ont pu être recensés depuis le début du confinement [en faveur de la régularisation](#). Un mouvement de solidarité est perceptible, qui pourrait faire bouger le rapport de force et renverser la tendance malthusienne et répressive qui prévaut depuis des décennies : on découvre que les sans-papiers, qui assurent d'ordinaire le bon fonctionnement de nombreux services sans coûter très cher à des employeurs hypocrites et parfois protégés au plus haut niveau de l'État, ont aussi des droits, ces droits sociaux minimaux universels dont la jouissance est une condition de la dignité humaine et un garant de la paix civile. Sur le terrain, conscients de la nécessité se poser en interlocuteurs pour la défense de leurs propres droits, [les sans-papiers s'organisent](#). La France s'honorerait de changer de cap et de renouer avec une campagne de régularisations collective.

¹ Note interministérielle aux Préfets INTK2000179J, 27 mars 2020.

² Visite du 21 avril 2020.

Pour aller plus loin

Béguin Hélène, 2011. « La transformation des foyers de travailleurs migrants. Des ‘accommodements raisonnables’ ? », *Métropolitiques*, <https://www.metropolitiques.eu/La-transformation-des-foyers-de.html>

Collectif, 2019. *Les réfugiés sont notre avenir. Les causes profondes, la position de l'Etat, l'accueil citoyen*, Ginkgo éditeur, 240 pages

GISTI, 2016, *Précarisation du séjour, régression des droits*. Penser l'immigration autrement, 160 pages.

Lendara Annalisa, Rodier Claire, Vertongen Youri Lou (dir.), 2019. *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances. La découverte, Recherches*, 314 pages

Lévy-Vroelant Claire, 2018. *L'incendie de l'hôtel Paris-Opéra. 15 avril 2005. Enquête sur un drame social*, Créaphis (Format passeport), 2018, 480 pages

Lochak Danièle, 1997, « Les politiques de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers », In : Didier Fassin et al. *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte, pp. 29-45, 1997, 2

L'auteure

Claire Lévy-Vroelant est professeure émérite de sociologie à l'Université de Paris 8 Saint-Denis. Elle est membre du centre de recherche sur l'habitat (LAVUE, UMR 7218 du CNRS), chercheuse associée à l'UR 12 de l'INED et *fellow* de l'Institut Convergences Migrations. Elle est membre de plusieurs comités éditoriaux de revues internationales : *Housing Studies*, *International Journal of Housing Policy*, *European Journal of Homelessness*.

Ses recherches portent sur la ville, le changement social, les migrations, l'habitat et le logement, dans une perspective prenant en compte la longue durée. Elle est engagée dans la défense du droit des étrangers.

Citer cet article

Claire Lévy-Vroelant, « Sans-papiers mais pas sans droits. Le difficile combat des ex-Bara de Montreuil en temps de covid-19 », *De facto* [En ligne], Tribunes, mis en ligne le 28 mai 2020. URL : <http://icmigrations.fr/2020/05/27/defacto-tribunes-01>

Republication



De facto est mis à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution-No derivative 4.0 International \(CC BY-ND 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/). Vous êtes libres de republier gratuitement cet article en ligne ou sur papier, en respectant [ces recommandations](#). N'éditez pas l'article, mentionnez l'auteur et précisez que cet article a été publié par De facto | Institut Convergences Migrations. Demandez le embed code de l'article à defacto@icmigrations.fr